PRB 04-63E

Library of Parliament
Bibliothèque du Parlement

THE BUDGETARY BURDEN OF TAXES, CHILD CARE AND HOUSING

Alexandre Laurin
Economics Division

21 December 2004

PARLIAMENTARY INFORMATION AND RESEARCH SERVICE
SERVICE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE PARLEMENTAIRES

The Parliamentary Information and Research Service of the Library of Parliament works exclusively for Parliament, conducting research and providing information for Committees and Members of the Senate and the House of Commons. This service is extended without partisan bias in such forms as Reports, Background Papers and Issue Reviews. Analysts in the Service are also available for personal consultation in their respective fields of expertise.

CE DOCUMENT EST AUSSI PUBLIÉ EN FRANÇAIS

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

TABLE OF CONTENTS

Page

MAIN FINDINGS 1

MEDIAN FAMILY INCOME IN CANADA 2

BURDEN OF TAXES, CHILD CARE AND HOUSING ON DUAL-EARNER FAMILIES WITH TWO YOUNG CHILDREN 4

A. Estimated Total Tax Burden (2003 Tax Year) 4

B. Estimated 2003 Tax Burden Compared to 1988 Tax Burden 6

C. Estimated Taxes, Average Spending on Housing and Average Cost of Regulated Child Care 9

D. Tax Burden on Average Single-Earner vs. Dual-Earner Families with Children 11

CONCLUSION 12

APPENDIX – TECHNICAL NOTES AND DETAILED TABLES

A. Method for Computing Taxes Paid

B. Average Cost of Housing

C. Average Cost of Regulated Child Care

CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

THE BUDGETARY BURDEN OF TAXES, CHILD CARE AND HOUSING

This document sets out an estimation of the budgetary burden of taxes, child care and housing for 1988 and 2003 for dual-earner middle-class families with young children.

MAIN FINDINGS

- Taxes, child care and housing represent a large portion of the budget of dual-earner families with young children. In 2003, a typical dual-earner family with two young children and an annual income of $40,000 would, on average, allocate about 56-74% of its income (depending on the city of residency) to cover the cost of taxes,[1] provincially regulated child care and housing (Figure 8). Assuming a family income of $80,000 in 2003, Toronto was the most expensive city for such families, with two-thirds of income required for taxes, licensed child care and housing; Montréal was the least expensive city, with 55% of income, on average, required for those same items (Figure 8).
- The estimated burden of taxes, average housing expenditures and average regulated child care costs on the budget of dual-earner middle-class families saw no significant improvement from 1988 to 2003 (in real terms), although it did improve slightly for families residing in the largest metropolitan areas (Figure 8).
- For a typical dual-earner family with two young children, net total taxes paid[2] as a proportion of income varied from 30% to 36% in 2003 for family income of $80,000 (Figure 2), from 26% to 32% for family income of $60,000 (Figure 3) and from 18% to 25% for family income of $40,000 (Figure 4). Families residing in Alberta, Ontario and British Columbia generally paid lower taxes. In Quebec, families earning $40,000 were among the least taxed in Canada, while at $80,000 they were among the most taxed.
- The average overall tax burden for dual-earner Canadian families with young children remained essentially the same (in real terms) from 1988 to 2003 (Figures 5, 6 and 7) for family incomes ranging from $40,000 to $80,000 (in constant 2003 dollars).

---

(1) Estimated provincial and federal income taxes, commodity taxes and payroll taxes, net of federal and provincial government transfer payments.

(2) *Ibid.*

106-01363/

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

- Although dual-earner families with young children paid less federal income tax in 2003 (Figures 5, 6 and 7), Canada Pension Plan (CPP) contributions[3] increased substantially (in real terms) from 1988 to 2003, mitigating the net effect of reductions in federal income tax.

- Families with one partner who stays at home and one supporting income save on the cost of child care that must be paid by families with both spouses working full-time. Although the average market income[4] differed between those two types of families in 2002 by more than $23,000, this difference was reduced to about $5,000 after taking into consideration the average cost of licensed child care for two young children and differences in taxes paid (Table 1). The greater the number of young children in a family, the more financially advantageous it is for one of the spouses to stay at home.

MEDIAN FAMILY INCOME IN CANADA

In reviewing the taxes paid by families in different regions of the country, it is crucial to keep in mind that there are regional differences in family income across in Canada. Fluctuations in the price of some goods and services, such as housing, tend to be particularly sensitive to variations in income and economic conditions in different regions. Also, variations in actual average taxes paid by families in different provinces/territories depend, more than anything else, on the difference in provincial/territorial average income (as opposed to marginal tax rates, for example).

Figure 1 shows the median income, in 2002, by province, for dual-parent families with two children. Median income represents the middle income (i.e., one-half of the families earn more than the median and one-half earn less). For the purposes of this paper, median income is used as a measure, rather than average income, because calculations of average income are heavily weighted by extreme values,[5] and thus less effectively indicate the distribution of income among families.

---

(3) Quebec Pension Plan (QPP) contributions in the Province of Quebec.

(4) Market income is defined as "total income minus income from government programs, such as Old Age Security pension and Guaranteed Income Supplement, Canada or Quebec Pension Plan and Employment Insurance." Source: Statistics Canada, 2001 Census Dictionary.

(5) In the calculation of average income, there is a minimum income (zero) but there is no maximum income. Therefore, the very large incomes of a few individuals disproportionately affect the average, meaning that average incomes do not always realistically represent the "middle point." In the calculation of median income, however, every family receives the same weight.

Figure 1
Median Income for Dual-Parent Families With Two Children (2002)

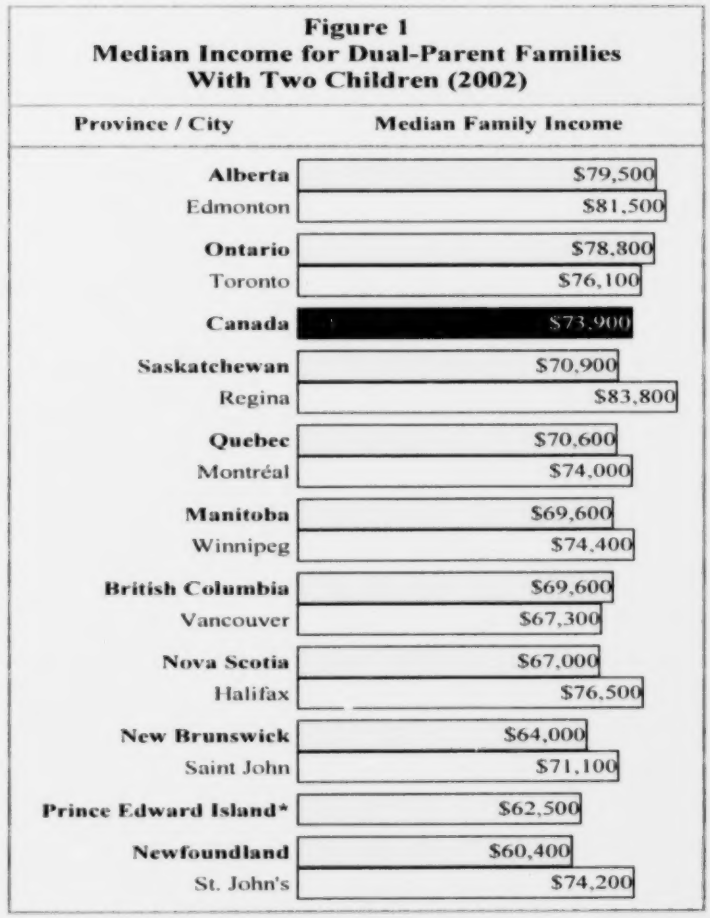

* Data for Charlottetown are unavailable.
Source: Statistics Canada, CANSIM Table 111-0013.

In 2002, the provincial median income of dual-parent families with two children was highest in Alberta ($79,500) and Ontario ($78,800), and lowest in the Atlantic provinces. The gap between the highest and the lowest provincial median family income was almost $20,000, which shows that provincial income variations can be quite substantial.

There were also significant differences in income between urban and rural areas. For example, in St. John's, Halifax and Regina, median family income exceeded the provincial median by about $10,000 to $14,000. Also, there were fewer fluctuations among urban median family incomes than among provincial median family incomes. In most metropolitan areas, the median income for dual-parent families with two children was within $3,000 of the Canadian median of $73,900.

Throughout this paper, taxes and other expenses are estimated for three levels of family income: $40,000, $60,000 and $80,000. About one-half of Canadian dual-parent families with two children had a median family income of about $80,000 in 2002 (Ontario and Alberta in Figure 1).[6] For the remaining dual-parent families with two children in other provinces, median incomes were between $80,000 and $60,000.

BURDEN OF TAXES, CHILD CARE AND HOUSING ON DUAL-EARNER FAMILIES WITH TWO YOUNG CHILDREN

A. Estimated Total Tax Burden (2003 Tax Year)

In this section, total taxes paid are estimated for families in each of the provinces, in order to obtain a broad picture of the total tax burden on families with children. In reviewing the results, which are shown in Figure 2, it is important that the reader *not* compare tax levels among provinces as if this were a "report card" on provincial governments' fiscal policies. Taxes are collected to pay for public goods and services; therefore, any assessment of tax levels must take into account the public expenditures that are paid for by those taxes. Also, the cost of similar public goods and services may vary by region, as well as by the taxation power of governments (which is greater in regions with higher incomes).

Total taxes paid include federal and provincial income taxes, commodity taxes (e.g., the goods and services tax, sales taxes, fuel taxes and excise taxes), employment insurance (EI) premiums, CPP contributions[7] and government transfer payments, such as the Canada Child Tax Benefit.[8] The total tax burden varies by province: for a typical dual-earner family with two young children, effective tax rates[9] varied in 2003 from 30% to 36% for family income of $80,000 (see Figure 2), from 26% to 32% for family income of $60,000 (Figure 3) and from 18% to 25% for family income of $40,000 (Figure 4). Families residing in Alberta, Ontario and British Columbia generally paid lower taxes. In Quebec, families earning $40,000 were among the least taxed in Canada, while at $80,000 they were among the most taxed.

---

(6) In 2002, the number of dual-parent families with two children in Ontario and Alberta represented 50.1% of the total number of Canadian dual-parent families with two children (1.7 million families in 2002). Source: Statistics Canada, CANSIM Table 111-0013.

(7) Quebec Pension Plan (QPP) contributions in the Province of Quebec.

(8) Excluded are municipal property taxes, which are part of the housing cost discussed later in this section.

(9) The effective tax rate is calculated as total taxes divided by total income, thereby giving the proportion of a family's income spent on taxes of all kinds.

Figure 2
Estimated Total Taxes Paid[1]
(2003)
$80,000 family income[2]

Province	Estimated Total Taxes Paid	Effective Tax Rate[3]
Newfoundland	$28,581	36%
Quebec	$28,247	35%
New Brunswick	$28,055	35%
Prince Edward Island	$27,916	35%
Nova Scotia	$27,739	35%
Manitoba	$27,474	34%
Saskatchewan	$26,793	33%
Ontario	$24,720	31%
British Columbia	$24,468	31%
Alberta	$24,083	30%

(1) The sum of provincial and federal income taxes, commodity taxes and payroll taxes, net of government transfer payments.
(2) Dual-earner family with two young children.
(3) Total taxes as a proportion of total income.

Source: For more details and methodology, please see the Appendix.

Figure 3
Estimated Total Taxes Paid[1]
(2003)
$60,000 family income[2]

Province	Estimated Total Taxes Paid	Effective Tax Rate[3]
Newfoundland	$19,100	32%
New Brunswick	$18,843	31%
Nova Scotia	$18,464	31%
Prince Edward Island	$18,426	31%
Manitoba	$18,163	30%
Quebec	$17,952	30%
Saskatchewan	$17,804	30%
Ontario	$16,523	28%
British Columbia	$16,329	27%
Alberta	$15,807	26%

(1) The sum of provincial and federal income taxes, commodity taxes and payroll taxes, net of government transfer payments.
(2) Dual-earner family with two young children.
(3) Total taxes as a proportion of total income.

Source: For more details and methodology, please see the Appendix.

Figure 4
Estimated Total Taxes Paid[1]
(2003)
$40,000 family income[2]

Province	Estimated Total Taxes Paid	Effective Tax Rate[3]
Newfoundland	$9,960	25%
New Brunswick	$9,940	25%
Nova Scotia	$9,495	24%
Prince Edward Island	$9,155	23%
Manitoba	$8,994	22%
Saskatchewan	$8,953	22%
British Columbia	$8,330	21%
Quebec	$7,513	19%
Ontario	$7,173	18%
Alberta	$7,085	18%

(1) The sum of provincial and federal income taxes, commodity taxes and payroll taxes, net of government transfer payments.
(2) Dual-earner family with two young children.
(3) Total taxes as a proportion of total income.

Source: For more details and methodology, please see the Appendix.

By comparing taxes paid on family income of $40,000 (Figure 4) and on family income of $80,000 (Figure 2), it can be concluded that the effective tax rate on family income earned from $40,000 to $80,000 is more than double the effective tax rate on the first $40,000 earned, which reflects the progressivity of the tax system. The largest difference arises in Quebec where, on the first $40,000 earned in 2003, only 19% was allocated to taxes, while on the next $40,000 earned (from $40,000 to $80,000), 52% of income was paid in taxes (see Table A.1 in the Appendix). In British Columbia, Alberta and Ontario, 40%, 42% and 44% respectively of the additional $40,000 in family income earned (from $40,000 to $80,000), was effectively paid in taxes (Table A.1).

B. Estimated 2003 Tax Burden Compared to 1988 Tax Burden

Figures 5, 6 and 7 compare taxes paid by dual-earner families with two young children in 2003 to estimated taxes those families would have paid 15 years earlier. Taxes for 1988 are calculated on the estimated level of income that those families would have needed to afford the same quantity of the same goods and services that they were able to afford in 2003 with their current income.[10]

(10) See the Appendix for more information on the methodology used to estimate 1988 taxes.

Figure 5
1988-2003 Tax Comparison,
$80,000 family income [1]

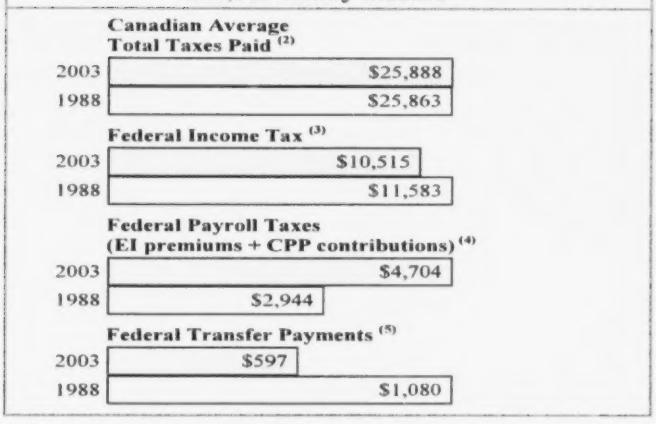

(1) Dual-earner family with two young children.
(2) Total taxes paid is the sum of provincial and federal income, commodity and payroll taxes, net of government transfer payments.
(3) In all provinces except Quebec (16.5% tax abatement).
(4) QPP contributions in Quebec rather than CPP contributions.
(5) In all provinces except Alberta and Quebec (1988 only).

Source: For details and methodology, please see the Appendix.

Figure 6
1988-2003 Tax Comparison,
$60,000 family income [1]

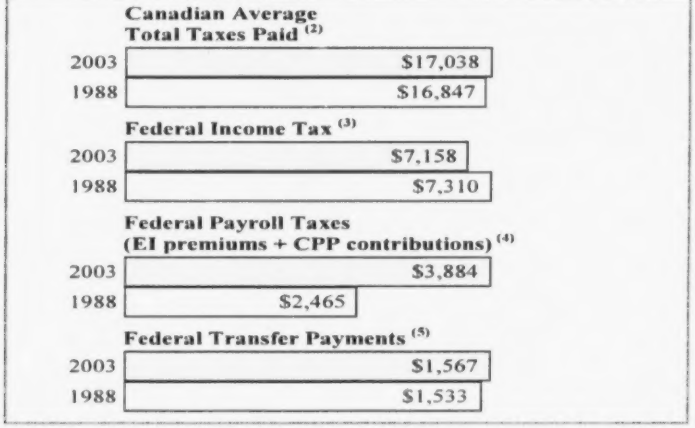

(1) Dual-earner family with two young children.
(2) Total taxes paid is the sum of provincial and federal income, commodity and payroll taxes, net of government transfer payments.
(3) In all provinces except Quebec (16.5% tax abatement).
(4) QPP contributions in Quebec rather than CPP contributions.
(5) In all provinces except Alberta and Quebec (1988 only).

Source: For details and methodology, please see the Appendix.

Figure 7
1988-2003 Tax Comparison,
$40,000 family income [1]

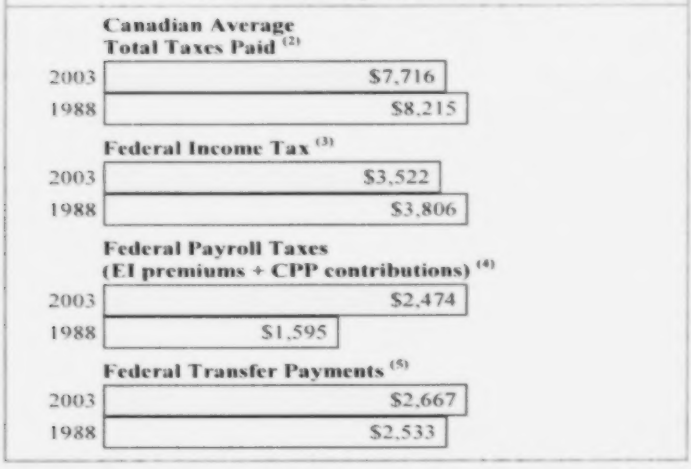

(1) Dual-earner family with two young children.
(2) Total taxes paid is the sum of provincial and federal income, commodity and payroll taxes, net of government transfer payments.
(3) In all provinces except Quebec (16.5% tax abatement).
(4) QPP contributions in Quebec rather than CPP contributions.
(5) In all provinces except Alberta and Quebec (1988 only).

Source: For details and methodology, please see the Appendix.

On average, the overall tax burden[11] of dual-earner families with two young children remained essentially the same from 1988 to 2003 (in constant 2003 dollars), although there were some variations from province to province.[12] The exception is families with income of $40,000, which on average would have paid less in taxes in 2003. Although families paid less federal income tax in 2003 (Figures 5, 6 and 7), EI premiums and CPP contributions increased substantially (in real terms) from 1988 to 2003. Also, for families with income of $80,000,[13] the value (in real terms) of federal transfer payments[14] in 1988 was almost double that in 2003 (Figure 5). At lower levels of income (Figures 6 and 7), the value of federal transfers was similar. Finally, differences in provincial income tax and commodity taxes (generally small) explain the remaining discrepancy in the tax burden of families.

---

(11) Note that government transfer payments, such as the Canada Child Tax Benefit and provincial and federal family allowances, are deducted in the calculations.

(12) For a more detailed examination of individual provinces, see the Appendix.

(13) Constant 2003 dollars.

(14) At a family income of $80,000 (constant 2003 dollars), a family would be eligible for the federal Family Allowance in 1988 and for the Canada Child Tax Benefit in 2003.

C. Estimated Taxes, Average Spending on Housing and Average Cost of Regulated Child Care

Families with two full-time working parents likely need child care arrangements for their young children. According to a recent study by Statistics Canada, almost three-quarters of mothers of children between three and five years of age were working in 2001, up from less than one-half in 1981.[15]

The choice of child care arrangements may depend on a range of factors, such as work schedules, personal preferences, family budget and child care availability. In this paper, the average cost of child care in provincially licensed child care centres is used as an indicator of the cost of child care arrangements in each of the provinces.[16] The average fee charged by regulated child care centres is used because the data are somewhat comparable across provinces, and because working parents of young children in regulated child care centres may be eligible for a provincial child care subsidy. Spaces are limited in licensed child care facilities, however, and many families may not have a regulated child care space available for their children.[17] Regulated child care space was available for 4% to 21% of Canadian children in 2001, depending on the province of residency.[18]

Housing is another necessary expense incurred by families. Because the cost of housing varies by province and by region, average expenditures on housing by Canadian dual-earner families with children are adjusted, in this study, to reflect the inter-city price differentials reported by Statistics Canada[19] (see Table A.2).

By adding the estimated cost of child care and the estimated cost of housing to the tax burden of families, the amount of income remaining for basic necessities such as food and clothing, and for other expenses such as transportation, entertainment and communication services, can be estimated. Taxes, child care and housing represent a large portion of the budget of working families with young children. Figure 8 shows the proportion of family income spent, on average, on those three items for selected metropolitan areas.

---

(15) Statistics Canada. "Child Care Arrangements," *Perspectives on Labour and Income*, Summer 2004, Vol. 16, No. 2, p. 54.

(16) See the Appendix for additional information on sources and methodology. The average cost of regulated child care used in this study is presented in Table A.4.

(17) For example, the waiting list for subsidized child care in Toronto historically averages 15,000 children. (Source: City of Toronto, *Preserving Child Care in Toronto: The Case for New Ontario Government Funding*, May 2003, p. 3.)

(18) *Diversity or Disparity? Early Childhood Education and Care in Canada (ECEC)*, Campaign 2000, Community Indicators Project, Second Report, November 2003, p. 10.

(19) See the Appendix for additional information on sources and methodology.

Figure 8
Average Family[1] Expenditures on Child Care,[2] Housing[3] and Taxes,[4] as a Proportion of Family Income

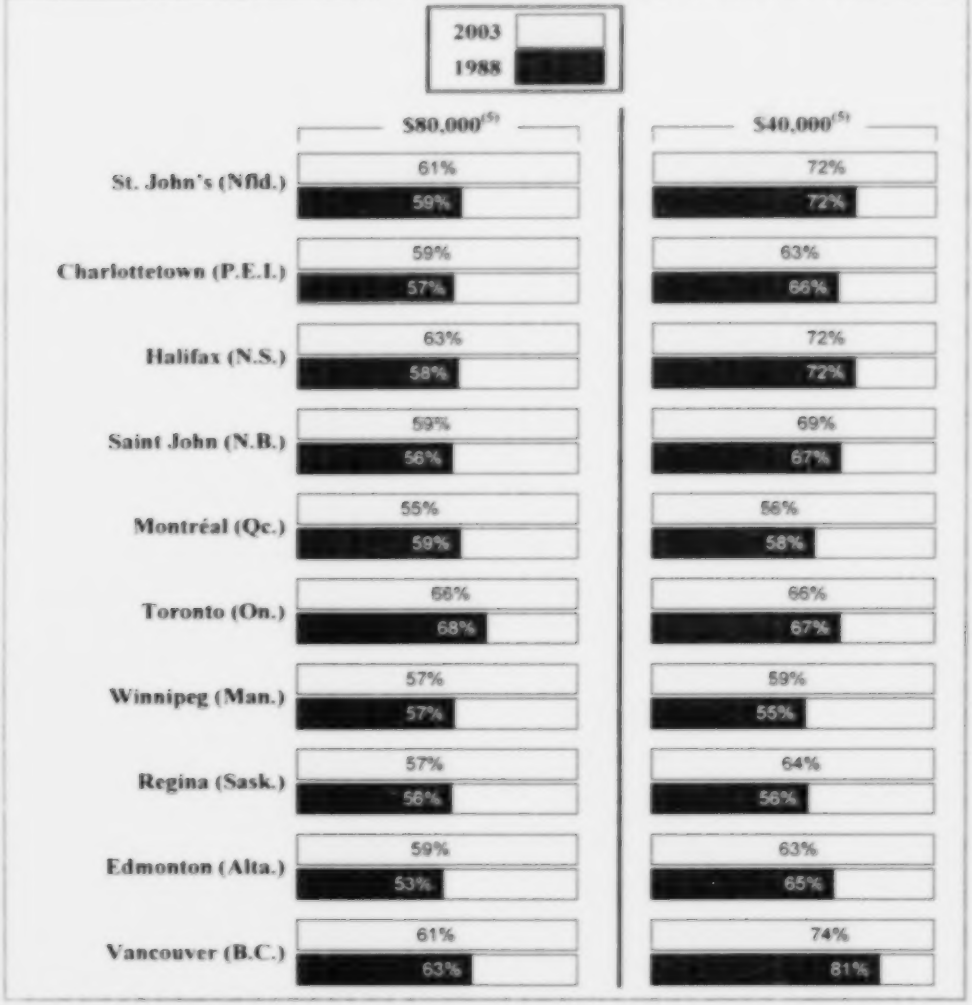

(1) Dual-earner family with two young children.
(2) Average cost of provincially regulated child care for two preschool children, net of provincial child care assistance (where eligible).
(3) Average spending on rent, mortgage, property taxes, homeowner insurance and energy.
(4) The sum of provincial and federal income, commodity and payroll taxes, net of government transfer payments.
(5) Family employment income, in 2003 constant dollars.

Source: For details and methodology, please see the Appendix.

In Vancouver, in 2003, almost three-quarters of a $40,000 income for a dual-earner family with two young children would, on average, be allocated to cover the cost of taxes, housing and licensed child care. This figure can be compared with 66% in Toronto and 56% in Montréal (Figure 8). For a similar family with an $80,000 income in 2003, Toronto was the most expensive city with two-thirds of income going to taxes, licensed child care and housing, while Montréal was the least expensive city, with 55% spent, on average, on those same items (Figure 8). Figure 8 also indicates that in Montréal, Toronto and Vancouver, dual-earner families with two young children spent slightly less, on average, on regulated child care, housing and taxes in 2003 than they did in 1988 (in constant 2003 dollars); in most other cities, they would have spent slightly more. In fact, as shown in Figure 8, the average burden of taxes, housing costs and child care costs on the budget of dual-earner Canadian families with an annual income of $40,00 to $80,000 was not significantly improved from 1988 to 2003 (although it did improve slightly in the largest metropolitan areas).

D. Tax Burden on Average Single-Earner vs. Dual-Earner Families with Children

About 20% of Canadian dual-parent families are single-earner families; i.e., one spouse earns a supporting income.[20] As shown in Table 1, the average income of single-earner families is lower than the average income of dual-earner families. In single-earner families with young children, however, child care is usually provided by the spouse who stays at home. Families with a spouse who stays at home thus save on the costs of child care that other families with both spouses working full-time have to pay. Table 1 compares the average income in 2003 of single-earner and dual-earner families with two children, net of estimated taxes paid and average after-tax costs of child care. Although the average market income of the two types of families differed by more than $23,000, this difference was reduced to about $5,000 after subtracting the average costs of child care for two young children and the estimated net taxes paid. The greater the number of young children in a family, the more financially advantageous it is for one of the spouses to stay at home.

---

(20) Source: Statistics Canada, CANSIM Table 202-0105 (2002).

Table 1

Average Canadian Families with Children: One Income vs. Two Incomes, 2003

	Dual-Earner Families with Two Children	Single-Earner Families with Two Children
Average Income (2003)[1]	$78,300	$55,200
Less: Estimated Total Taxes Paid[2]	($25,158)	($16,189)
Less: Average After-Tax Cost of Regulated Child Care (excluding Quebec)[3]	($9,172)	0
Net Income (After Taxes and Child Care Costs)	$43,970	$39,011

Source: For details and methodology, please see the Appendix.

(1) Source: Statistics Canada, CANSIM Table 202-0202, average market income for two-parent families with children.

(2) Canadian average of estimated provincial and federal income, commodity and payroll taxes, net of government transfer payments.

(3) Average cost of provincially regulated child care for two preschool children, net of all tax savings. Quebec is excluded from the average because of its $5/day (now $7/day) universal child care program. In Quebec, in 2003, the after-tax cost of two young children in a regulated child care centre would total about $2,591 per year.

CONCLUSION

Taxes, child care and housing represent a large portion of the budget of working families with young children. In 2003, for example, a dual-earner family with two young children living in Toronto and earning $80,000 per year spent, on average, two-thirds of its income on those items. In Vancouver, a similar family earning $40,000 per year spent, on average, almost three-quarters of its income on those items. The portion of income available for basic necessities such as food, clothing, transportation and communication services is correspondingly reduced. In the case of families earning $40,000 per year, the amount remaining for leisure activities such as entertainment, sports or vacations is likely to be small indeed.

Moreover, the estimated burden of taxes, average housing expenditures and average regulated child care costs on the budget of dual-earner middle-class families did not significantly improve from 1988 to 2003 in real terms. Although the burden was slightly reduced for families residing in Toronto, Montréal and Vancouver, it remained the same or even increased slightly for families in most other provincial capitals.

APPENDIX

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

APPENDIX

TECHNICAL NOTES AND DETAILED TABLES

A. Method for Computing Taxes Paid

Federal taxes, provincial taxes and personal government transfer payments were calculated using Statistics Canada's Social Policy Simulation Database and Model (SPSD/M), version 9.2. The SPSD/M is a micro-simulation model used by the Parliamentary Information and Research Service and several other organizations across Canada to assess the implications of changes in the tax system. For the purposes of this paper, the model was set to compute actual income taxes paid, and estimated government transfers received, by a typical Canadian family of four, including two children aged between three and six years of age. Commodity taxes were modelled using the SPSD/M ability to simulate provincial and federal commodity tax systems.

From 1988 to 2003, the price of consumer goods and services increased substantially. This difference is factored into the estimation of income and calculation of taxes for 1988; i.e., it is necessary to estimate approximately how much income a family living in 1988 would have needed in order to purchase the same amount of the same goods and services that it could with the income earned in 2003. Using the Consumer Price Index (CPI),[1] it can be estimated that a family earning $80,000, $60,000 or $40,000 in 2003 would have enjoyed approximately the same purchasing power in 1988 with an income of $57,545, $43,159 or $28,773 respectively. Taxes calculated under the 1988 tax system are expressed in constant 2003 dollars to enable comparisons of after-tax purchasing power.

For the purpose of computing taxes paid by dual-earner families, it is assumed that one spouse earns 60% of the family income while the other spouse earns the remaining 40%. In this family, it is assumed that both spouses work full-time and their only source of income is employment. Table A.1 shows estimated total taxes paid, net of government transfer payments received, at various levels of family income for each province. Total taxes paid, net of government transfer payments received, is the sum of:

- federal income tax;
- provincial income tax;
- payroll taxes (EI premiums and contributions to the CPP or QPP);

---

(1) Since commodity taxes are simulated for 1988 (as well as for 2003), the CPI excluding the effect of indirect taxes was used (Statistics Canada, CANSIM Table 176-0003).

- federal commodity taxes (simulated);
- provincial commodity taxes (simulated);

less:

- federal government transfer payments (i.e., Canada Child Tax Benefit and GST tax credit); and
- provincial government transfer payments (i.e., family allowances and sales tax credit).

Table A.1

Estimated Total Taxes Paid[1] for Different Levels of Family Income,[2] 1988 and 2003 (Constant 2003 Dollars)

	$40,000		$60,000		$80,000	
	2003	1988	2003	1988	2003	1988
Newfoundland	$9,960	$9,344	$19,100	$17,744	$28,581	$26,824
Prince Edward Island	$9,155	$9,099	$18,426	$17,349	$27,916	$26,242
Nova Scotia	$9,495	$8,748	$18,464	$16,907	$27,739	$25,719
New Brunswick	$9,940	$9,338	$18,843	$17,737	$28,055	$26,815
Quebec	$7,513	$7,658	$17,952	$18,094	$28,247	$28,429
Ontario	$7,173	$8,471	$16,523	$16,439	$24,720	$25,009
Manitoba	$8,994	$8,897	$18,163	$17,916	$27,474	$27,209
Saskatchewan	$8,953	$8,631	$17,804	$17,308	$26,793	$26,167
Alberta	$7,085	$7,373	$15,807	$15,256	$24,083	$23,438
British Columbia	$8,330	$8,311	$16,329	$16,243	$24,468	$24,785

(1) The sum of provincial and federal income taxes, estimated commodity taxes and payroll taxes, net of government transfer payments. Taxes for 1988 are calculated using constant 2003 dollar income.

(2) Dual-earner family with two young children. Employment is the only source of income for this family.

Source: This analysis is based on Statistics Canada's SPSD/M, version 9.2. The assumptions and calculations underlying the simulation results were specified by the author, and responsibility for the use and interpretation of this model is entirely that of the author.

B. Average Cost of Housing

The average cost of housing is estimated using data from Statistics Canada's *Survey of Household Spending*[2] and *Inter-city Indexes of Retail Price Differentials*.[3] There are large regional differences in the price of housing in Canada, as shown in Figure A.1.

Figure A.1
Inter-city Housing Price Differentials
as of October 2002

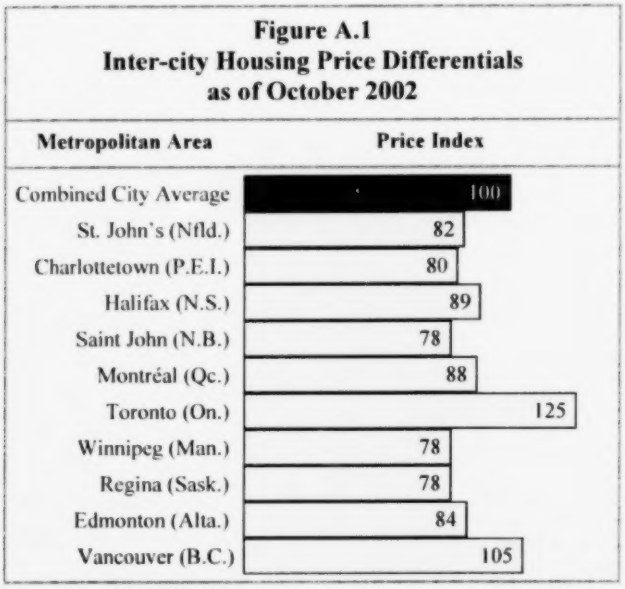

Source: Statistics Canada, *The Consumer Price Index*, Cat. No. 62-001-XIB, March 2004.

The average spending on housing (comprising regular mortgage payments, property taxes, homeowners' insurance premiums, rent, water, fuel and electricity) for Canadian dual-parent families with children, from Statistics Canada's *Survey of Household Spending*, is adjusted to reflect the price differentials in each city shown in Figure A.1. The average cost of housing shown in Table A.2 is a weighted average of ownership costs and rental costs, plus the average cost of water, fuel and electricity.

The average cost of housing for 1988 is derived using the housing components of the CPI. It is a gross estimation of how much it would have cost for this family to live in the same housing in 1988.

---

(2) Statistics Canada, *Survey of Household Spending in 2002*, Cat. No. 62F0034, 17 December 2003. The 2002 spending levels were adjusted to 2003 levels using their respective components of the CPI.

(3) Statistics Canada, *The Consumer Price Index*, Catalogue No. 62-001-XIB, March 2004.

Table A.2

Estimated Average Housing Expenditures[1] for Different Levels of Family[2] Income, 1988 and 2003

	$40,000[2]		$80,000[2]	
	2003	1988	2003	1988
St. John's (Nfld.)	$11,507	$8,666	$12,304	$9,220
Charlottetown (P.E.I.)	$11,429	$8,593	$12,191	$9,161
Halifax (N.S.)	$12,702	$9,002	$13,554	$9,577
Saint John (N.B.)	$10,952	$8,103	$11,684	$8,680
Montréal (Qc.)	$12,384	$8,503	$13,285	$9,110
Toronto (On.)	$17,434	$12,298	$18,504	$13,447
Winnipeg (Man.)	$10,632	$7,546	$11,431	$8,146
Regina (Sask.)	$11,113	$7,224	$11,849	$7,650
Edmonton (Alta.)	$13,137	$8,039	$13,911	$8,631
Vancouver (B.C.)	$14,408	$11,692	$15,321	$12,794

(1) Comprising regular mortgage payments, property taxes, homeowners' insurance premiums, rent, water, fuel and electricity. Net of the value of estimated provincial property tax credits (or rental payments tax credits) where and when applicable.

(2) Dual-parent family with two young children.

Source: Statistics Canada, *Survey of Household Spending in 2002*, and Statistics Canada, *The Consumer Price Index*, March 2004.

C. Average Cost of Regulated Child Care

The average cost of regulated child care by province in 2003 is taken from a November 2003 report[4] published by Campaign 2000, a non-partisan cross-Canada coalition of 90 national and community organizations. In this paper, the average cost reflects the cost for two preschool children in full-time regulated child care centres. It should be noted that each province subsidizes the cost of child care for the children in some lower-income families, usually through child care fee subsidy programs. To be eligible for child care assistance, families must meet income and/or other eligibility criteria, which vary considerably across provinces. In all provinces except Ontario and Quebec,[5] however, families must pass an income test to determine their eligibility and the amount of assistance they could be eligible to receive. Table A.3 shows the level of child care assistance a typical family of four with two preschool children in full-time regulated child care centres would have been eligible to receive in 2003.

---

(4) *Diversity or Disparity? Early Childhood Education and Care in Canada (ECEC)*, Campaign 2000, Community Indicators Project, Second Report, November 2003.

(5) The Province of Quebec has taken a different approach, and introduced a universal $5/day fee for all children up to four years. The fee has recently been increased to $7/day.

Table A.3

**Estimated Provincial Monthly Child Care Subsidy in 2003,
$40,000 Gross Family[1] Income**

Province	Estimated Monthly Subsidy	Source
Newfoundland	$0	Government official
Prince Edward Island	$265	Government official
Nova Scotia	$111	Government official
New Brunswick	$0	Government official
Quebec	total fee of $10 per day	Universal provincial daycare program
Ontario (Toronto)	total fee of $9 per day[2]	Toronto Children's Services, Ombudsperson
Manitoba	$318	On-line estimator[3]
Saskatchewan	$112	Web publication[4]
Alberta	$413	On-line estimator[5]
British Columbia	$138	On-line estimator[6]

Note: These estimates assume that, in each province, this family would meet all eligibility criteria other than income. Many eligible families may not be subsidized, however, because of limited regulated child care spaces.

(1) Eligible family of two parents working full-time and two preschool children.

(2) Ontario uses a "needs test" rather than an "income test" to determine eligibility for a subsidy. This "needs test" is different for each municipality. The figure for Toronto is, therefore, a gross estimate based on a hypothetical assessment of typical legitimate expenses and other factors entering into the test.

(3) https://direct.gov.mb.ca/cdchtml/html/internet/en/about.html.

(4) http://www.dcre.gov.sk.ca/publications/pdfs/CDC8.pdf.

(5) https://www.childcaresubsidy.gov.ab.ca/ccs/ccs_public.nsf/Menu?OpenFrameSet.

(6) http://www.childcareestimator.gov.bc.ca.

The average cost of regulated child care shown in Table A.4 includes any child care subsidy that a family might have been eligible to receive.

The estimated average cost of child care for 1988 is an average of the data obtained from two different sources.[6] Provincial child care fee subsidies for 1988 are estimated using the information contained in a study prepared in 1989 for the House of Commons Special Committee on Child Care, "Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada, 1987."

---

(6) The "Review of Child Care Fees" (1986) prepared for the House of Commons Special Committee on Child Care reports average child care centre fees in 1984. Another study, "Caring for a Living" (1993), prepared by The Canadian Child Day Care Federation and The Canadian Day Care Advocacy Association, shows average child care centre fees for 1991.

Table A.4

Average Cost for Two Preschool Children in Full-time Regulated Child Care Centres, 1988 and 2003 (includes estimated provincial child care assistance, where eligible)

	$40,000[1]				$80,000[1]			
	2003		1988		2003		1988	
Newfoundland	$10,920		$7,281		$10,920		$7,281	
Prince Edward Island	$6,708	☑	$5,332	☑	$9,888		$6,651	
Nova Scotia	$9,753	☑	$7,421		$11,712		$7,421	
New Brunswick	$10,032		$6,128		$10,032		$6,128	
Quebec	$2,599	☑	$4,416	☑	$2,599	☑	$7,555	
Ontario (Toronto)	$2,340	☑	$1,040	☑	$12,336		$9,594	
Manitoba	$5,208	☑	$2,761	☑	$9,024		$7,018	
Saskatchewan	$8,236	☑	$4,005	☑	$9,576		$7,672	
Alberta	$7,236	☑	$6,926		$12,192		$6,926	
British Columbia	$10,195	☑	$7,254	☑	$11,856		$7,737	

☑ = Might be eligible to receive provincial child care assistance (the estimated amount of the child care fee subsidy has been deducted from the average fee in the numbers presented in this table).

(1) Gross income (in constant 2003 dollars) for a dual-earner family with two children. Real income is used to test eligibility for provincial subsidy programs in 1988.

Source: Sources are discussed above in part C of this Appendix.

PRB 04-63F

Library of Parliament / Bibliothèque du Parlement

LE FARDEAU BUDGÉTAIRE DES IMPÔTS, DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS ET DU LOGEMENT

Alexandre Laurin
Division de l'économie

Le 21 décembre 2004

Le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, elle assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les analystes peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

THIS DOCUMENT IS ALSO PUBLISHED IN ENGLISH

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

TABLE DES MATIÈRES

Page

CONSTATATIONS PRINCIPALES 1

REVENU FAMILIAL MÉDIAN AU CANADA 3

FARDEAU DES IMPÔTS, DES FRAIS DE GARDE ET DU LOGEMENT POUR LES COUPLES AVEC DEUX JEUNES ENFANTS OÙ LES DEUX CONJOINTS TRAVAILLENT 5

A. Fardeau fiscal estimatif total (année d'imposition 2003) 5

B. Comparaison du fardeau fiscal estimatif de 2003 et de 1988 8

C. Impôts, dépenses moyennes de logement et coût moyen des services de garde réglementés – montants estimatifs 12

D. Fardeau fiscal moyen comparatif de familles avec enfants où un seul conjoint travaille et où les deux conjoints travaillent 15

CONCLUSION 16

ANNEXE – NOTES TECHNIQUES ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

A. Méthode de calcul de l'impôt payé

B. Coût moyen du logement

C. Coûts moyens des services de garde réglementés

CANADA
LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LE FARDEAU BUDGÉTAIRE DES IMPÔTS, DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS ET DU LOGEMENT

Le présent document propose une estimation du fardeau budgétaire des impôts, des frais de garde d'enfants et du logement pour 1988 et 2003 dans le cas de couples de classe moyenne avec de jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.

CONSTATATIONS PRINCIPALES

- Les impôts, les services de garde et le logement représentent une grande partie du budget d'un couple avec de jeunes enfants où les deux conjoints travaillent. En 2003, un couple type avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillaient et dont le revenu annuel était de 40 000 $ aurait utilisé environ 56 à 74 p. 100 de son revenu (selon la ville de résidence) pour payer les impôts[1], le service de garde d'enfants réglementé par la province et le logement (graphique 8). En supposant un revenu familial de 80 000 $ en 2003, Toronto était la ville la plus chère pour ce type de couple, qui devait débourser les deux tiers de son revenu pour les impôts, le service de garde réglementé et le logement. Le même couple aurait consacré en moyenne 55 p. 100 de son revenu aux mêmes dépenses à Montréal, qui était la ville la moins coûteuse (graphique 8).

- Le fardeau estimatif des impôts, des dépenses moyennes de logement et des frais moyens d'un service de garde réglementé dans le budget d'une famille de classe moyenne où les deux conjoints travaillent ne s'est guère allégé de 1988 à 2003 (en termes réels), bien que la situation se soit légèrement améliorée pour les familles qui résident dans les plus grandes régions métropolitaines (graphique 8).

---

(1) Impôts sur le revenu, taxes à la consommation et charges sociales fédérales et provinciales, le tout net de transferts fédéraux et provinciaux.

- Pour une famille type avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent, le total de l'impôt net[2] en tant que proportion du revenu variait entre 30 et 36 p. 100 en 2003 pour un revenu familial de 80 000 $ (graphique 2), entre 26 et 32 p. 100 pour un revenu familial de 60 000 $ (graphique 3) et entre 18 et 25 p. 100 pour un revenu familial de 40 000 $ (graphique 4). En général, les familles qui résidaient en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique ont payé des impôts moins élevés. Au Québec, les familles dont le revenu était de 40 000 $ étaient parmi les moins imposées au Canada, tandis que celles dont le revenu était de 80 000 $ étaient parmi les plus lourdement imposées.

- L'ensemble du fardeau fiscal moyen pour les familles canadiennes où les deux conjoints travaillent, ont de jeunes enfants et touchent un salaire total variant entre 40 000 $ et 80 000 $ (en dollars constants de 2003) est demeuré essentiellement le même (en termes réels) de 1988 à 2003 (graphiques 5, 6 et 7).

- Bien que les couples avec de jeunes enfants où les deux conjoints travaillent aient payé moins d'impôt fédéral en 2003 (graphiques 5, 6 et 7), les contributions au Régime de pensions du Canada (RPC)[3] ont beaucoup augmenté (en termes réels) entre 1988 et 2003, ce qui a eu pour conséquence d'atténuer l'effet net de la réduction de l'impôt fédéral sur le revenu.

- Les familles où un des conjoints demeure à la maison et qui n'ont qu'un seul revenu de soutien économisent sur les frais de garde que doivent payer les familles où les deux conjoints travaillent à plein temps. Bien que l'écart de revenu moyen du marché[4] ait été de plus de 23 000 $ entre ces deux types de familles en 2002, cette différence se ramenait à environ 5 000 $ si on tient compte du coût moyen du service de garde réglementé pour deux jeunes enfants et de l'écart entre les impôts payés (tableau 1). Plus la famille compte de jeunes enfants, plus il est financièrement avantageux que l'un des conjoints demeure au foyer.

---

(2) *Ibid.*

(3) Dans la province de Québec, contributions au Régime des rentes du Québec (RRQ).

(4) Revenu du marché signifie « Revenu qui équivaut au revenu total moins les revenus provenant de programmes gouvernementaux, tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, le Régime de rentes du Québec ou le Régime de pensions du Canada et l'assurance-emploi ». Source : *Dictionnaire du recensement de 2001*, Statistique Canada.

REVENU FAMILIAL MÉDIAN AU CANADA

Lorsqu'on examine l'impôt payé par les familles des différentes régions du pays, il est essentiel de se rappeler qu'il y a des écarts régionaux entre les revenus familiaux à l'échelle du Canada. Les fluctuations de prix pour certains biens et services comme le logement ont tendance à être particulièrement sensibles aux variations du revenu et des conditions économiques dans les diverses régions. De même, les variations qui caractérisent les impôts réellement payés par les familles qui habitent des provinces et des territoires différents dépendent, plus que toute autre chose, des écarts entre les revenus provinciaux ou territoriaux moyens (par opposition au taux marginal d'imposition, par exemple).

Le graphique 1 indique le revenu médian en 2002, par province, pour les familles avec deux enfants où les deux conjoints travaillent. Le revenu médian représente le revenu moyen (la moitié des familles qui gagnent plus que le revenu médian et l'autre moitié, qui gagnent moins). Dans le présent document, le revenu médian est utilisé comme mesure plutôt que le revenu moyen parce que les calculs du revenu moyen sont fortement pondérés par des valeurs extrêmes[5], ce qui les rend moins précis pour faire état de la répartition du revenu entre les familles.

---

(5) Dans le calcul du revenu moyen, il y a un revenu minimum (zéro) mais aucun revenu maximum. Par conséquent, les revenus très importants d'un petit nombre de personnes influent sur la moyenne de manière disproportionnée, ce qui signifie que les revenus moyens ne représentent pas toujours de manière réaliste le « point médian ». Dans le calcul du revenu médian, cependant, la pondération est la même pour toutes les familles.

Graphique 1
Revenu médian des familles biparentales avec deux enfants

Province / ville	Revenu familial médian
Alberta	79 500 $
Edmonton	81 500 $
Ontario	78 800 $
Toronto	76 100 $
Canada	73 900 $
Saskatchewan	70 900 $
Regina	83 800 $
Québec	70 600 $
Montréal	74 000 $
Manitoba	69 600 $
Winnipeg	74 400 $
Colombie-Britannique	69 600 $
Vancouver	67 300 $
Nouvelle-Écosse	67 000 $
Halifax	76 500 $
Nouveau-Brunswick	64 000 $
Saint John	71 100 $
Île-du-Prince-Édouard*	62 500 $
Terre-Neuve-et-Labrador	60 400 $
St. John's	74 200 $

* Données pour Charlottetown non disponibles.

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 111-0013.

En 2002, le revenu provincial médian des familles biparentales avec deux enfants était le plus élevé en Alberta (79 500 $) et en Ontario (78 800 $), et le moins élevé dans les provinces de l'Atlantique. L'écart entre le revenu familial médian le plus élevé et le revenu familial médian le moins élevé était de presque 20 000 $, ce qui illustre bien que les variations du revenu provincial peuvent être considérables.

Il y avait aussi des écarts de revenu importants entre les régions urbaines et rurales. À St. John's, Halifax et Regina par exemple, le revenu familial médian dépassait d'environ 10 000 $ à 14 000 $ la médiane provinciale. De même, il y avait moins de fluctuations entre les revenus familiaux médians urbains qu'entre les revenus familiaux médians provinciaux. Dans la plupart des régions métropolitaines, le revenu médian des familles biparentales avec deux enfants se situait à moins de 3 000 $ de la médiane canadienne de 73 900 $.

Tout au long du présent document, les impôts et les autres dépenses sont estimés pour trois niveaux de revenu familial : 40 000 $, 60 000 $ et 80 000 $. Environ la moitié des familles biparentales canadiennes avec deux enfants ont eu un revenu médian d'environ 80 000 $ en 2002 (Ontario et Alberta dans le graphique 1)[6]. Pour les autres familles biparentales avec deux enfants dans les autres provinces, le revenu médian se situait entre 80 000 $ et 60 000 $.

FARDEAU DES IMPÔTS, DES FRAIS DE GARDE ET DU LOGEMENT POUR LES COUPLES AVEC DEUX JEUNES ENFANTS OÙ LES DEUX CONJOINTS TRAVAILLENT

A. Fardeau fiscal estimatif total (année d'imposition 2003)

Dans cette partie, le total de l'impôt payé a été estimé pour les familles dans chacune des provinces pour donner une idée générale du fardeau fiscal total des familles avec enfants. Lors de l'examen des résultats présentés au graphique 2, il ne faut *pas* comparer les niveaux d'imposition des provinces comme s'il s'agissait d'un « bulletin » portant sur les politiques fiscales des gouvernements provinciaux. Les impôts sont perçus pour payer les biens et services publics. Par conséquent, toute évaluation des niveaux d'imposition doit tenir compte des dépenses publiques que ces impôts servent à payer. De même, le coût de biens et services publics semblables peut varier selon la région, comme d'ailleurs le pouvoir de taxation des gouvernements (qui est plus grand dans les régions où les revenus sont plus élevés).

Le total des impôts payé comprend l'impôt fédéral et l'impôt provincial, les taxes à la consommation (p. ex. taxe sur les biens et services, taxe de vente, taxe sur les carburants et taxe d'accise), les cotisations d'assurance-emploi (AE), les contributions au RPC[7] et les

---

(6) En 2002, les familles biparentales de deux enfants en Ontario et en Alberta représentaient 50,1 p. 100 du total des familles biparentales canadiennes de deux enfants (1,7 million de familles en 2002). Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 111-0013.

(7) Dans la province de Québec, contributions au RRQ.

transferts du gouvernement comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants[8]. Le fardeau fiscal total varie selon la province : pour une famille avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillaient, le taux d'imposition réel[9] a varié, en 2003, entre 30 et 36 p. 100 dans le cas d'un revenu familial de 80 000 $ (voir le graphique 2), entre 26 et 32 p. 100 dans le cas d'un revenu familial de 60 000 $ (graphique 3) et entre 18 et 25 p. 100 dans le cas d'un revenu familial de 40 000 $ (graphique 4). En général, les familles qui résidaient en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique ont payé des impôts moins élevés. Au Québec, les familles dont le revenu était de 40 000 $ étaient parmi les moins imposées au Canada, tandis que celles dont le revenu était de 80 000 $ étaient parmi les plus lourdement imposées.

Graphique 2
Total estimatif de l'impôt payé[1]
(2003)
Revenu familial de 80 000 $[2]

Province	Total estimatif de l'impôt payé	Taux d'imposition réel[3]
Terre-Neuve-et-Labrador	28 581 $	36 %
Québec	28 247 $	35 %
Nouveau-Brunswick	28 055 $	35 %
Île-du-Prince-Édouard	27 916 $	35 %
Nouvelle-Écosse	27 739 $	35 %
Manitoba	27 474 $	34 %
Saskatchewan	26 793 $	33 %
Ontario	24 720 $	31 %
Colombie-Britannique	24 468 $	31 %
Alberta	24 083 $	30 %

(1) Somme de l'impôt sur le revenu provincial et fédéral, des taxes à la consommation et des charges sociales, nette de transfert gouvernemental.
(2) Couple avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.
(3) Total des impôts comme proportion du revenu total.

Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

(8) Sont exclus les impôts fonciers municipaux, qui font partie des coûts de logement abordés plus loin dans cette partie.

(9) Le taux d'imposition réel se calcule en divisant l'impôt total par le revenu total, le quotient donnant la proportion du revenu consacrée aux diverses formes d'imposition.

Graphique 3
Total estimatif de l'impôt payé[1]
(2003)
Revenu familial de 60 000 $[2]

Province	Total estimatif de l'impôt payé	Taux d'imposition réel[3]
Terre-Neuve-et-Labrador	19 100 $	32 %
Nouveau-Brunswick	18 843 $	31 %
Nouvelle-Écosse	18 464 $	31 %
Île-du-Prince-Édouard	18 426 $	31 %
Manitoba	18 163 $	30 %
Québec	17 952 $	30 %
Saskatchewan	17 804 $	30 %
Ontario	16 523 $	28 %
Colombie-Britannique	16 329 $	27 %
Alberta	15 807 $	26 %

(1) Somme de l'impôt sur le revenu provincial et fédéral, des taxes à la consommation et des charges sociales, nette de transfert gouvernemental.
(2) Couple avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.
(3) Total des impôts comme proportion du revenu total.
Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

Graphique 4
Total estimatif de l'impôt payé[1]
(2003)
Revenu familial de 40 000 $[2]

Province	Total estimatif de l'impôt payé	Taux d'imposition réel[3]
Terre-Neuve-et-Labrador	9 960 $	25 %
Nouveau-Brunswick	9 940 $	25 %
Nouvelle-Écosse	9 495 $	24 %
Île-du-Prince-Édouard	9 155 $	23 %
Manitoba	8 994 $	22 %
Saskatchewan	8 953 $	22 %
Colombie-Britannique	8 330 $	21 %
Québec	7 513 $	19 %
Ontario	7 173 $	18 %
Alberta	7 085 $	18 %

(1) Somme de l'impôt sur le revenu provincial et fédéral, des taxes à la consommation et des charges sociales, nette de transfert gouvernemental.
(2) Couple avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.
(3) Total des impôts comme proportion du revenu total.
Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Une comparaison des impôts payés sur un revenu familial de 40 000 $ (graphique 4) et sur un revenu familial de 80 000 $ (graphique 2) permet de conclure que le taux d'imposition réel de la tranche du revenu familial qui se situe entre 40 000 $ et 80 000 $ est plus du double du taux d'imposition réel de la première tranche de 40 000 $ de gains, ce qui reflète bien la progressivité du système d'imposition. C'est au Québec que l'on retrouve le plus grand écart : sur la première tranche de 40 000 $ en 2003, seulement 19 p. 100 ont été affectés aux impôts, tandis que sur la seconde tranche de 40 000 $ (entre 40 000 $ et 80 000 $), 52 p. 100 ont été versés en impôts (voir le tableau A.1 de l'annexe). En Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, 40, 42 et 44 p. 100, respectivement, de la seconde tranche de 40 000 $ du revenu familial (entre 40 000 $ et 80 000 $) ont été versés en impôts (tableau A.1).

B. Comparaison du fardeau fiscal estimatif de 2003 et de 1988

Les graphiques 5, 6 et 7 comparent l'impôt payé en 2003 par les familles avec de jeunes enfants où les deux conjoints travaillent et l'impôt estimatif que ces mêmes familles auraient payé 15 ans plus tôt. L'impôt pour 1988 a été calculé sur le niveau de revenu estimatif dont ces familles auraient eu besoin pour se procurer la même quantité de biens et services qu'elles pouvaient se permettre en 2003 avec leur revenu courant[10].

---

(10) Pour plus de détails sur la méthodologie suivie pour estimer l'impôt à payer en 1988, voir l'annexe.

Graphique 5
Comparaison des impôts payés en 1988 et 2003 pour un revenu familial de 80 000 $[1]

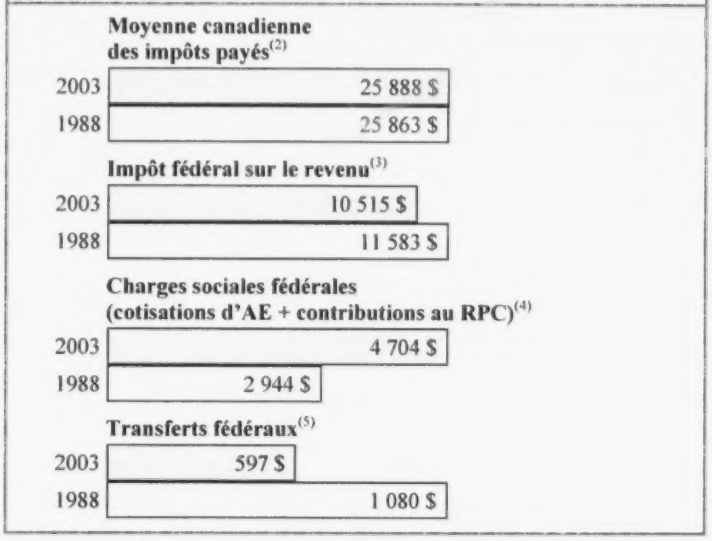

(1) Couple avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.

(2) Le total des impôts payé est la somme des impôts, des taxes à la consommation et des charges sociales provinciales et fédérales, nette de transfert gouvernemental.

(3) Toutes les provinces, sauf le Québec (abattement d'impôt de 16,5 %).

(4) Au Québec, contribution au RRQ plutôt qu'au RPC.

(5) Toutes les provinces, sauf l'Alberta et le Québec (1988 seulement).

Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

Graphique 6
Comparaison des impôts payés en 1988 et 2003 pour un revenu familial de 60 000 $[1]

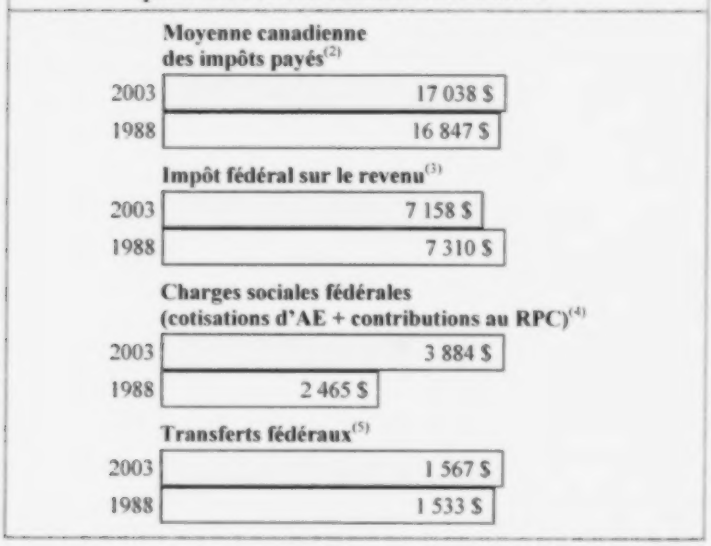

(1) Couple avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.

(2) Le total des impôts payé est la somme des impôts, des taxes à la consommation et des charges sociales provinciales et fédérales, nette de transfert gouvernemental.

(3) Toutes les provinces, sauf le Québec (abattement d'impôt de 16,5 %).

(4) Au Québec, contribution au RRQ plutôt qu'au RPC.

(5) Toutes les provinces, sauf l'Alberta et le Québec (1988 seulement).

Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Graphique 7
Comparaison des impôts payés en 1988 et 2003 pour un revenu familial de 40 000 $[1]

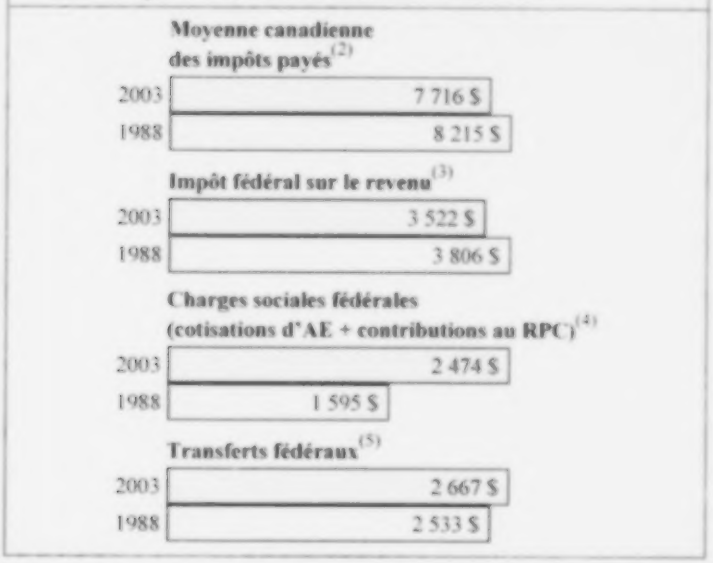

(1) Couple avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent.

(2) Le total des impôts payé est la somme des impôts, des taxes à la consommation et des charges sociales provinciales et fédérales, nette de transfert gouvernemental.

(3) Toutes les provinces, sauf le Québec (abattement d'impôt de 16,5 %).

(4) Au Québec, contribution au RRQ plutôt qu'au RPC.

(5) Toutes les provinces, sauf l'Alberta et le Québec (1988 seulement).

Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

En moyenne, le fardeau fiscal global[11] des familles avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent est demeuré sensiblement le même entre 1988 et 2003 (en dollars constants de 2003), bien qu'il y ait eu des variations d'une province à l'autre[12]. L'exception concerne les familles ayant un revenu de 40 000 $, lesquelles ont, en moyenne, payé moins d'impôt en 2003. Bien que les familles aient payé moins d'impôt fédéral sur le revenu en 2003 (graphiques 5, 6 et 7), les cotisations à l'AE et les contributions au RPC ont beaucoup augmenté (en termes réels) de 1988 à 2003. Dans le cas des familles ayant un revenu de 80 000 $[13], la valeur (en termes réels) des paiements de transfert fédéraux[14] en 1988 était presque le double de ce qu'elle était en 2003 (graphique 5). Pour des niveaux de revenu moindres (graphiques 6 et 7), la valeur des transferts fédéraux était similaire. Les écarts entre l'impôt provincial et les taxes à la consommation (généralement faibles) d'une province à l'autre expliquent le reste de la différence du fardeau fiscal des familles.

C. Impôts, dépenses moyennes de logement et coût moyen des services de garde réglementés – montants estimatifs

Les familles où les deux conjoints travaillent à plein temps ont probablement besoin d'arrangements en matière de garde pour leurs jeunes enfants. Selon une étude récente de Statistique Canada, près des trois quarts des mères d'enfants de trois à cinq ans travaillaient en 2001 comparativement à moins de la moitié en 1981[15].

Le choix entre les différents arrangements en matière de garde d'enfants dépend de plusieurs facteurs comme l'horaire de travail, les préférences personnelles, le budget familial et la disponibilité des services de garde. Dans le présent document, le coût moyen des services de garde réglementés par la province est utilisé comme indicateur du coût des arrangements en matière de garde d'enfants dans chacune des provinces[16]. Le prix moyen pratiqué par les

---

(11) Les transferts gouvernementaux comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants et les allocations familiales fédérales et provinciales sont déduits dans les calculs.

(12) Pour un examen plus détaillé des provinces individuelles, voir l'annexe.

(13) Dollars constants de 2003.

(14) Avec un revenu familial de 80 000 $ (en dollars constants de 2003), une famille aurait eu droit aux allocations familiales fédérales de 1988 et à la Prestation fiscale canadienne pour enfants en 2003.

(15) Source : Statistique Canada, « Arrangements en matière de garde d'enfants », *L'emploi et le revenu en perspective*, été 2004, vol. 16, n° 2, p. 54.

(16) Pour plus de détails sur les sources et la méthodologie, voir l'annexe. Les coûts moyens pour les services de garde d'enfants réglementés utilisés pour la présente étude sont présentés au tableau A.4.

centres de services de garde est utilisé parce que les données sont assez comparables d'une province à l'autre et parce que les parents qui travaillent et qui confient leurs jeunes enfants à un service de garde réglementé peuvent être admissibles à une subvention provinciale pour ces services. Toutefois, le nombre de places est limité dans les garderies réglementées et il est possible que plusieurs familles ne puissent y obtenir de place pour leurs enfants[17]. Selon la province de résidence, de 4 à 21 p. 100 des enfants canadiens avaient une place dans une garderie réglementée en 2001[18].

Le logement représente une autre dépense nécessaire pour les familles. Comme le coût du logement varie par province et par région, les auteurs de l'étude ont ajusté les dépenses moyennes de logement par famille canadienne avec des enfants où les deux parents travaillent, pour refléter les écarts de prix entre les villes rapportés par Statistique Canada[19] (voir le tableau A.2).

En additionnant le coût estimatif des services de garde d'enfants et le coût estimatif du logement au fardeau fiscal des familles, il est possible de faire une estimation du revenu qui reste pour les besoins fondamentaux comme la nourriture et les vêtements et pour d'autres dépenses comme le transport, les divertissements et les services de communications. Les impôts, les frais de garde et le logement représentent une part importante du budget des parents qui travaillent et qui ont de jeunes enfants. Le graphique 8 illustre la proportion moyenne du revenu familial consacré à ces trois éléments pour des régions métropolitaines choisies.

---

(17) Par exemple, la moyenne historique de la liste d'attente pour les services de garde subventionnés à Toronto est de 15 000 enfants. Source : Ville de Toronto, *Preserving Child Care in Toronto: The Case for New Ontario Government Funding*, mai 2003, p. 3.

(18) Campagne 2000. *Diversité ou disparité? Les services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada (SÉGE)*, Projet d'indicateurs communautaires, deuxième rapport, novembre 2003, p. 10.

(19) Pour plus de détails sur les sources et la méthodologie, voir l'annexe.

Graphique 8
Dépenses moyennes de la famille[1] pour la garde d'enfants[2], le logement[3] et les impôts[4] comme proportion du revenu familial

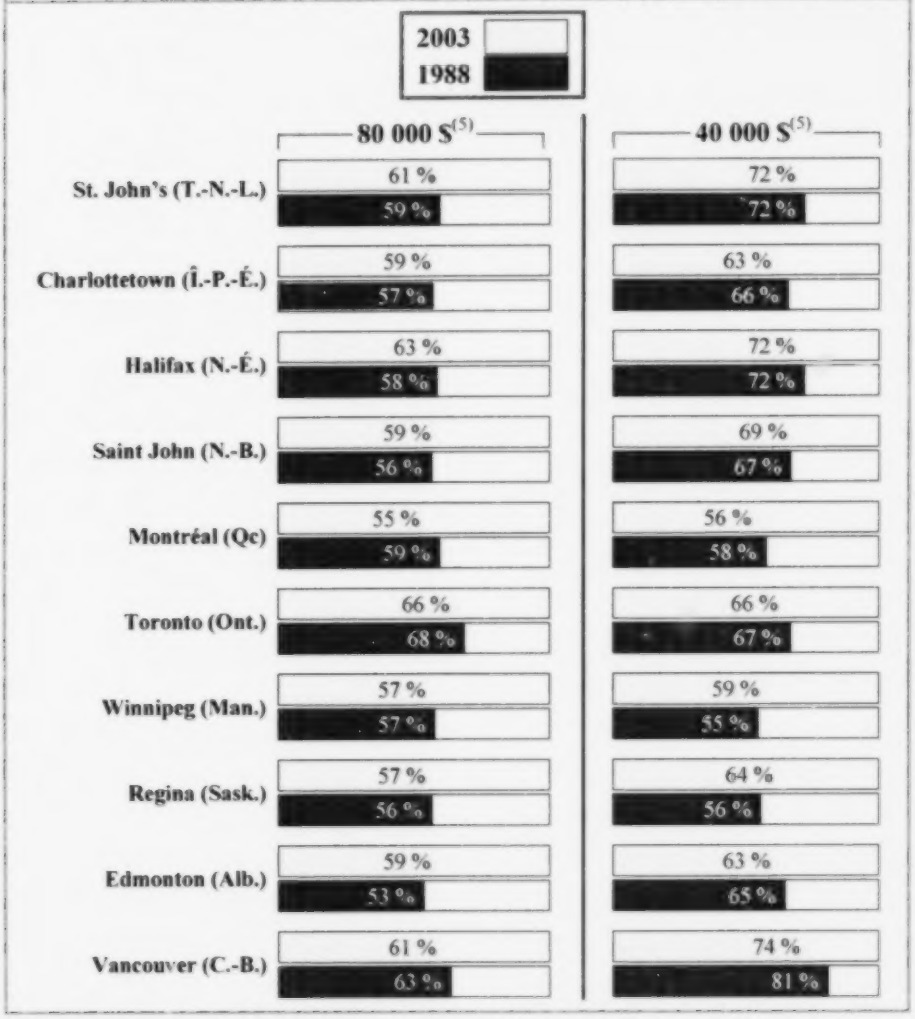

(1) Couple où les deux conjoints travaillent et ont deux jeunes enfants.

(2) Coût moyen des services de garde provinciaux réglementés pour deux enfants d'âge préscolaire, net d'indemnité provinciale de garde d'enfants (s'il y a lieu).

(3) Dépenses moyennes pour le loyer, l'hypothèque, les taxes foncières, l'assurance-propriétaire occupant et l'énergie.

(4) Somme des impôts, des taxes à la consommation et des charges sociales de la province et du fédéral, nette de transfert du gouvernement.

(5) Revenu d'emploi familial, en dollars constants de 2003.

Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

À Vancouver, en 2003, près des trois quarts du revenu de 40 000 $ d'une famille avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent auraient été consacrés, en moyenne, au paiement des impôts, du logement et des services de garde réglementés; la proportion est de 66 p. 100 à Toronto et de 56 p. 100 à Montréal (graphique 8). Pour une famille similaire ayant un revenu de 80 000 $ en 2003, Toronto était la ville la plus coûteuse, puisque les deux tiers du revenu servaient à payer les impôts, les services de garde réglementés et le logement, tandis qu'à Montréal, la ville la moins coûteuse, 55 p. 100 du revenu étaient consacrés aux mêmes dépenses (graphique 8). Le graphique 8 indique aussi qu'à Montréal, à Toronto et à Vancouver les familles avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillaient ont dépensé un peu moins, en moyenne, pour les services de garde réglementés, le logement et les impôts en 2003 qu'en 1988 (en dollars constants de 2003); dans la plupart des autres villes, elles y auraient consacré une part un peu plus importante de leur revenu. Comme l'indique le graphique 8, le fardeau moyen des impôts, du logement et des frais de garde d'enfants pour le budget des familles canadiennes où les deux conjoints travaillent et touchent un revenu annuel de 40 000 $ à 80 000 $ ne s'est guère allégé de 1988 à 2003 (bien que la situation se soit légèrement améliorée dans les plus grandes régions métropolitaines).

D. Fardeau fiscal moyen comparatif de familles avec enfants où un seul conjoint travaille et où les deux conjoints travaillent

Environ 20 p. 100 des familles biparentales canadiennes ne comptent que sur un seul revenu, c'est-à-dire qu'un seul des conjoints gagne le revenu de soutien[20]. Comme l'indique le tableau 1, le revenu moyen des familles où un seul conjoint travaille est moins élevé que le revenu moyen des familles où les deux conjoints travaillent. Pour les familles où un seul conjoint travaille qui ont de jeunes enfants, la garde des enfants est habituellement assurée par le conjoint qui demeure au foyer. Ainsi, les familles où un des conjoints demeure au foyer économisent les frais de garde que les familles où les deux conjoints travaillent à temps plein doivent payer. Le tableau 1 compare le revenu moyen en 2003 de familles où un seul conjoint travaille et de familles où les deux conjoints travaillent (familles avec deux enfants dans les deux cas), net de l'impôt estimatif payé et des frais de garde moyens après impôt. Bien que le revenu moyen du marché pour les deux types de familles ait différé de plus de 23 000 $, cet écart se

(20) Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0105 (2002).

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

ramenait à environ 5 000 $ après soustraction des coûts moyens de garde de deux jeunes enfants et du montant estimatif net de l'impôt payé. Plus la famille compte de jeunes enfants, plus il est avantageux sur le plan financier que l'un des conjoints demeure au foyer.

Tableau 1

Familles canadiennes moyennes avec des enfants : comparaison entre un seul revenu et deux revenus, 2003

	Couples avec deux enfants où les deux conjoints travaillent	Couples avec deux enfants où un seul conjoint travaille
Revenu moyen (2003)[1]	78 300 $	55 200 $
Moins : Total estimatif de l'impôt payé[2]	(25 158 $)	(16 189 $)
Moins : Coût moyen après impôt des services de garde réglementés (à l'exclusion du Québec)[3]	(9 172 $)	0
Revenu net (après impôts et frais de garde d'enfants)	43 970 $	39 011 $

Source : Pour les détails et la méthodologie, voir à l'annexe.

(1) Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 202-0202, revenu moyen du marché des familles avec enfants où les deux conjoints travaillent.

(2) Moyenne canadienne de l'impôt provincial et fédéral, des taxes à la consommation et des charges sociales estimatives, nette de transfert des gouvernements.

(3) Coût moyen des services de garde réglementés pour deux enfants d'âge préscolaire, net des économies d'impôt. Le Québec est exclu du calcul de la moyenne en raison de son programme universel de garderie à 5 $/jour (maintenant à 7 $/jour). Au Québec, le coût après impôt pour les services de garde réglementés pour deux jeunes enfants aurait été d'environ 2 591 $ par an en 2003.

CONCLUSION

Les impôts, les frais de garde d'enfants et le logement représentent une partie importante du budget des parents qui travaillent et qui ont de jeunes enfants. En 2003 par exemple, une famille avec deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillaient, habitaient Toronto et touchaient un revenu de 80 000 $ par an a consacré, en moyenne, les deux tiers de son revenu à ces dépenses. À Vancouver, une famille similaire gagnant 40 000 $ par an y a consacré près des trois quarts de son revenu. La partie du revenu disponible pour les besoins

fondamentaux comme la nourriture, les vêtements, le transport et les services de communications s'en trouve réduite proportionnellement. Dans le cas des familles qui gagnent 40 000 $ par an, le montant qui reste pour des activités de loisirs comme les divertissements, les sports ou les vacances est probablement fort modeste.

De plus, le fardeau estimatif des impôts, des dépenses moyennes pour le logement et des frais moyens de services de garde réglementés dans le budget des familles de classe moyenne où les deux conjoints travaillent ne s'est pas vraiment allégé en termes réels de 1988 à 2003. Bien qu'il se soit légèrement allégé dans le cas des familles qui habitent à Toronto, à Montréal et à Vancouver, il est demeuré le même ou s'est légèrement accru pour les familles habitant la plupart des autres capitales provinciales.

ANNEXE

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

ANNEXE

NOTES TECHNIQUES ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

A. Méthode de calcul de l'impôt payé

Les impôts fédéraux, les impôts provinciaux et les transferts personnels du gouvernement ont été calculés à l'aide de la Base de données et du modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada (BD/MSPS), version 9.2. La BD/MSPS est un modèle de micro-simulation utilisé par le Service d'information et de recherche parlementaires et plusieurs autres organismes au Canada pour évaluer les répercussions des changements au régime fiscal. Dans le cadre du présent document, le modèle a servi à calculer le montant réel de l'impôt payé et l'estimation des transferts gouvernementaux obtenus par une famille canadienne type de quatre personnes, qui comprend deux enfants âgés entre trois et six ans. Les taxes à la consommation ont été modélisées grâce à la capacité de la BD/MSPS de simuler des régimes fiscaux fédéral et provinciaux.

De 1988 à 2003, le prix des biens de consommation et des services a beaucoup augmenté. L'écart est pondéré dans l'estimation du revenu et du calcul des impôts pour 1988, ce qui revient à dire qu'il est nécessaire de connaître approximativement le revenu dont une famille aurait eu besoin en 1988 pour se procurer les mêmes quantités de biens et de services qu'avec le revenu gagné en 2003. Grâce à l'Indice des prix à la consommation (IPC)[1], on peut estimer qu'une famille ayant un revenu de 80 000 $, de 60 000 $ ou de 40 000 $ en 2003 aurait eu, en 1988, à peu près le même pouvoir d'achat avec un revenu de 57 545 $, de 43 159 $ ou de 28 773 $, respectivement. Les impôts calculés selon le régime fiscal de 1988 sont exprimés en dollars constants de 2003 pour établir la comparaison du pouvoir d'achat après impôt.

Pour calculer l'impôt payé par les familles où les deux conjoints travaillent, on suppose que l'un des conjoints gagne 60 p. 100 du revenu familial et l'autre, 40 p. 100 de ce même revenu. Dans cette famille, on suppose que les deux conjoints travaillent à plein temps et que leur seule source de revenus est leur emploi. Le tableau A.1 indique le total estimatif de l'impôt payé, net de tout transfert du gouvernement, pour divers niveaux de revenu familial dans chacune des provinces. Le total de l'impôt payé, net de transferts du gouvernement, est la somme de ce qui suit :

---

(1) Comme les taxes à la consommation sont le résultat d'une simulation pour 1988 (et aussi pour 2003), nous nous sommes servis de l'IPC à l'exclusion des effets des impôts indirects. (Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 176-0003.)

- impôt fédéral sur le revenu;
- impôt provincial sur le revenu;
- charges sociales (cotisations à l'AE et contributions au RPC ou au RRQ);
- taxes fédérales à la consommation (simulées);
- taxes provinciales à la consommation (simulées);

moins :

- transferts fédéraux (Prestation fiscale canadienne pour enfants et crédit pour TPS);
- transferts provinciaux (allocations familiales et crédit de taxe sur les vent[illegible]).

Tableau A.1

Total estimatif de l'impôt payé[1]
pour divers niveaux de revenu familial[2], 1988 et 2003
(dollars constants de 2003)

	40 000 $		60 000 $		80 000 $	
	2003	1988	2003	1988	2003	1988
Terre-Neuve-et-Labrador	9 960 $	9 344 $	19 100 $	17 744 $	28 581 $	26 824 $
Île-du-Prince-Édouard	9 155 $	9 099 $	18 426 $	17 349 $	27 916 $	26 242 $
Nouvelle-Écosse	9 495 $	8 748 $	18 464 $	16 907 $	27 739 $	25 719 $
Nouveau-Brunswick	9 940 $	9 338 $	18 843 $	17 737 $	28 055 $	26 815 $
Québec	7 513 $	7 658 $	17 952 $	18 094 $	28 247 $	28 429 $
Ontario	7 173 $	8 471 $	16 523 $	16 439 $	24 720 $	25 009 $
Manitoba	8 994 $	8 897 $	18 163 $	17 916 $	27 474 $	27 209 $
Saskatchewan	8 953 $	8 631 $	17 804 $	17 308 $	26 793 $	26 167 $
Alberta	7 085 $	7 373 $	15 807 $	15 256 $	24 083 $	23 438 $
Colombie-Britannique	8 330 $	8 311 $	16 329 $	16 243 $	24 468 $	24 785 $

(1) Somme des impôts, des taxes à la consommation estimatives et des charges sociales provinciales et fédérales, nette de transferts gouvernementaux. Les impôts pour 1988 sont calculés en dollars constants de 2003.

(2) Famille de deux jeunes enfants où les deux conjoints travaillent. L'emploi est la seule source de revenus de cette famille.

Source : Analyse basée sur la BD/MSPS, version 9.2, de Statistique Canada. L'hypothèse et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation ont été précisés par l'auteur. L'auteur est donc le seul responsable de l'utilisation et de l'interprétation de ce modèle.

B. Coût moyen du logement

Le coût moyen du logement est estimé à l'aide de données tirées de l'*Enquête sur les dépenses des ménages*[2] et des *Indices comparatifs des prix de détail entre les villes*[3] de Statistique Canada. Comme l'indique le graphique A.1, il y a de larges écarts de prix entre les régions pour ce qui est du logement au Canada.

Graphique A.1
Écart de prix du logement entre les villes, octobre 2002

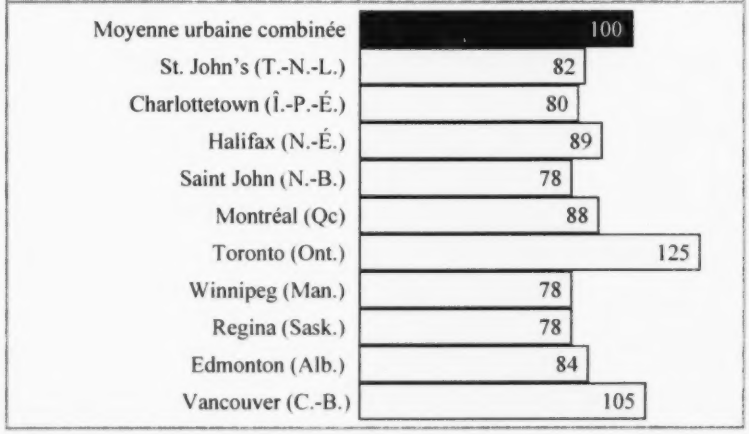

Source : Statistique Canada, *L'Indice des prix à la consommation*, n° de catalogue 62-001-XIB, mars 2004.

Les dépenses moyennes pour le logement (y compris les paiements hypothécaires réguliers, les taxes foncières, les primes d'assurance du propriétaire occupant, le loyer, l'eau, le combustible et l'électricité) pour les familles canadiennes biparentales avec des enfants, selon l'*Enquête sur les dépenses des ménages* de Statistique Canada, sont rajustées pour tenir compte des écarts de prix entre les villes, comme l'indique le graphique A.1. Le coût moyen du logement indiqué au tableau A.2 est une moyenne pondérée des coûts de propriété et des coûts de location, plus une moyenne des coûts de l'eau, du combustible et de l'électricité.

---

(2) Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages en 2002*, n° de catalogue 62F0034, 17 décembre 2003. Les niveaux de dépenses pour 2002 ont été rajustés aux niveaux de 2003 à l'aide des composants respectifs de l'IPC.

(3) Source : Statistique Canada, *L'indice des prix à la consommation*, n° de catalogue 62-001-XIB, mars 2004.

Le coût moyen du logement en 1988 est établi à l'aide des composantes de l'IPC. Il s'agit d'une estimation brute de ce qu'il en aurait coûté à cette famille de vivre dans le même logement en 1988.

Tableau A.2

Moyenne estimative des dépenses de logement[1] pour divers niveaux de revenu familial[2], 1988 et 2003

	40 000 $[2]		80 000 $[2]	
	2003	1988	2003	1988
St. John's (T.-N.-L.)	11 507 $	8 666 $	12 304 $	9 220 $
Charlottetown (Î.-P.-É.)	11 429 $	8 593 $	12 191 $	9 161 $
Halifax (N.-É.)	12 702 $	9 002 $	13 554 $	9 577 $
Saint John (N.-B.)	10 952 $	8 103 $	11 684 $	8 680 $
Montréal (Qc)	12 384 $	8 503 $	13 285 $	9 110 $
Toronto (Ont.)	17 434 $	12 298 $	18 504 $	13 447 $
Winnipeg (Man.)	10 632 $	7 546 $	11 431 $	8 146 $
Regina (Sask.)	11 113 $	7 224 $	11 849 $	7 650 $
Edmonton (Alb.)	13 137 $	8 039 $	13 911 $	8 631 $
Vancouver (C.-B.)	14 408 $	11 692 $	15 321 $	12 794 $

(1) Y compris les paiements hypothécaires réguliers, les impôts fonciers, les primes d'assurance du propriétaire occupant, le loyer, l'eau, le combustible et l'électricité. Net de la valeur estimative des crédits provinciaux d'impôts fonciers (crédits d'impôt sur le loyer), s'il y a lieu.

(2) Familles biparentales avec deux jeunes enfants.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages en 2002* et *L'indice des prix à la consommation*, mars 2004.

C. Coûts moyens des services de garde réglementés

Le coût moyen des services de garde réglementés par province en 2003 est tiré d'un rapport publié en novembre 2003[4] par Campagne 2000, une coalition pancanadienne non partisane de 90 organisations nationales et communautaires. Dans le présent document, le coût moyen reflète le coût du placement à plein temps de deux enfants d'âge préscolaire dans un

(4) Campagne 2000, *Diversité ou disparité? Les services éducatifs et de garde à l'enfance au Canada (SÉGE)*, Projet d'indicateurs communautaires, deuxième rapport, novembre 2003.

service de garde réglementé. Il faut noter que chaque province subventionne le coût des services de garde pour les enfants de certaines familles à faible revenu, habituellement par l'entremise de programmes de subvention des frais de garde d'enfants. Pour y avoir droit, les familles doivent répondre à certains critères de revenu ou à d'autres critères d'admissibilité qui varient considérablement d'une province à l'autre. Dans toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario et du Québec[5], les familles doivent cependant se soumettre à une évaluation de l'état des revenus pour déterminer leur admissibilité et le montant de l'indemnité à laquelle elles pourraient avoir droit. Le tableau A.3 indique le niveau d'aide pour les services de garde d'enfants auquel une famille type de quatre personnes comprenant deux enfants d'âge préscolaire qui fréquentent à plein temps un service de garde réglementé aurait eu droit en 2003.

Tableau A.3

Subside provincial mensuel estimatif pour les services de garde d'enfants en 2003, revenu familial[1] brut de 40 000 $

Province	Subvention mensuelle estimative	Source
Terre-Neuve-et-Labrador	0 $	Fonctionnaire
Île-du-Prince-Édouard	265 $	Fonctionnaire
Nouvelle-Écosse	111 $	Fonctionnaire
Nouveau-Brunswick	0 $	Fonctionnaire
Québec	Droit total de 10 $ par jour	Programme provincial de garde d'enfants
Ontario (Toronto)	Droit total de 9 $ par jour[2]	Ombudsman, Services à l'enfance de Toronto
Manitoba	318 $	Estimation d'allocation en ligne[3]
Saskatchewan	112 $	Publication sur le Web[4]
Alberta	413 $	Estimateur en direct[5]
Colombie-Britannique	138 $	Estimateur en direct[6]

Note : Ces estimations supposent que dans chaque province cette famille satisfait à tous les critères d'admissibilité autres que le revenu. Toutefois, plusieurs familles admissibles pourraient ne pas être subventionnées en raison du nombre limité de places dans une garderie réglementée.

(1) Famille admissible de deux enfants d'âge préscolaire où les deux parents travaillent à plein temps.

---

(5) Le Québec a adopté une approche différente et impose des frais universels de 5 $/jour pour tous les enfants jusqu'à quatre ans. Récemment, ces frais ont été portés à 7 $/jour.

(2) L'Ontario examine « les besoins » plutôt que « le revenu » pour déterminer l'admissibilité à une allocation. Cet examen des besoins diffère selon la municipalité. Par conséquent, les chiffres pour Toronto sont une estimation générale basée sur une évaluation hypothétique des dépenses légitimes types et d'autres facteurs de l'examen.

(3) Site Web du gouvernement du Manitoba (https://direct.gov.mb.ca/cdchtml/html/internet/fr/about.fr.html).

(4) Site Web du gouvernement de la Saskatchewan (http://www.dcre.gov.sk.ca/publications/pdfs/CDC8.pdf).

(5) Site Web du gouvernement de l'Alberta (https://www.childcaresubsidy.gov.ab.ca/ccs/ccs_public.nsf/Menu?OpenFrameSet).

(6) Site Web du gouvernement de la Colombie-Britannique (http://www.childcareestimator.gov.bc.ca).

Le coût moyen pour les services de garde réglementés indiqué au tableau A.4 inclut toute allocation à laquelle une famille pourrait être admissible.

Le coût moyen estimatif des frais de garde d'enfants pour 1988 est une moyenne des données obtenues de deux sources différentes[6]. Les places de garde subventionnées au niveau provincial pour 1988 ont été estimées à l'aide des renseignements contenus dans une étude préparée en 1989 pour le Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde d'enfants, intitulée « Provincial Day Care Subsidy Systems in Canada, 1987 ».

---

(6) Le document « Review of Child Care Fees » (1986) préparé pour le Comité spécial sur la garde d'enfants de la Chambre des communes donne la moyenne des frais de garde d'enfants en 1984. Une autre étude, « Garde à l'enfance », faite par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, donne une moyenne des frais de garde d'enfants pour 1991.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Tableau A.4

Coûts moyens pour deux enfants d'âge préscolaire fréquentant à plein temps un service de garde réglementé, 1988 et 2003 (comprend l'allocation provinciale estimative de garde d'enfants, là où elle est offerte)

	40 000 $[1]				80 000 $[1]			
	2003		1988		2003		1988	
Terre-Neuve-et-Labrador	10,920 $		7 281 $		10 920 $		7 281 $	
Île-du-Prince-Édouard	6 708 $	☑	5 332 $	☑	9 888 $		6 651 $	
Nouvelle-Écosse	9 753 $	☑	7 421 $		11 712 $		7 421 $	
Nouveau-Brunswick	10 032 $		6 128 $		10 032 $		6 128 $	
Québec	2 599 $	☑	4 416 $	☑	2 599 $	☑	7 555 $	
Ontario (Toronto)	2 340 $	☑	1 040 $	☑	12 336 $		9 594 $	
Manitoba	5 208 $	☑	2 761 $	☑	9 024 $		7 018 $	
Saskatchewan	8 236 $	☑	4 005 $	☑	9 576 $		7 672 $	
Alberta	7 236 $	☑	6 926 $		12 192 $		6 926 $	
Colombie-Britannique	10 195 $	☑	7 254 $	☑	11 856 $		7 737 $	

☑ = Cette famille pourrait être admissible à une allocation provinciale de garde d'enfants (le montant estimatif de l'allocation de garde d'enfants a été déduit du droit moyen dans les chiffres présentés dans le tableau).

(1) Revenu brut (en dollars constants de 2003) pour un couple avec deux enfants où les deux conjoints travaillent. Le revenu réel a servi à vérifier l'admissibilité des conjoints aux programmes provinciaux d'indemnité en 1988.

Source : Les sources sont abordées ci-dessus, à la partie C de l'annexe.